

Pic d'ambroisie annoncé du 14 au 18 août

Des moyens techniques et réglementaires sont opérationnels.
Il faut intensifier la lutte contre l'ambroisie.

Paris, 15 juillet 2013 – *Le pic d'ambroisie aura lieu entre le 14 et le 18 août prochain selon le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA). A cette occasion, le Comité Parlementaire de Suivi du Risque Ambroisie appelle à ne pas baisser les bras contre ces « végétaux nuisibles pour la santé publique ».*

Alors que le nombre de personnes allergiques augmente, les observateurs constatent que des progrès sont possibles pour gérer l'ambroisie. Les observateurs notent que la sensibilisation du public, l'implication des acteurs et les moyens techniques mis à disposition pour lutter contre les ambrosies sont meilleurs.

Le Comité Parlementaire lance un message fort : « une lutte efficace est possible. Les moyens techniques et réglementaires pour gérer l'ambroisie existent. Les actions techniques et politiques ne doivent avoir qu'un but : faire reculer efficacement l'ambroisie et soulager les personnes allergiques. La prise en compte des personnes allergiques est prioritaire et doit passer avant toute autre considération.

Des outils techniques efficaces

De nombreuses initiatives locales sont prises pour mettre en place des campagnes d'information et d'arrachage de l'ambroisie notamment sur les bords de routes, dans les jardins privés ou les espaces verts.

L'invasion des cultures reste la plus problématique. Un désherbage inexistant ou mal maîtrisé peut provoquer des ravages notamment dans les champs de tournesols qui sont les plus sensibles à l'ambroisie. Les raisons multifactorielles du développement de l'ambroisie (environnementales, climatiques, agronomiques) rendent la lutte plus complexe en milieu agricole. Les observations sur le terrain et les témoignages du monde agricole montrent que de nouvelles variétés de tournesol introduites depuis 2010 permettent de mieux gérer l'ambroisie.

Un dispositif réglementaire et législatif en amélioration

Déposée en avril dernier, la proposition de loi pour gérer l'ambroisie devrait être examinée dans les prochains mois. La lutte devient « obligatoire et permanente sur

le territoire métropolitain » et tous les acteurs sont impliqués dans la lutte (Etat, Régions, Départements, communes, propriétaires privés, agriculteurs....).

Par ailleurs, la lutte contre l'ambrosie est inscrite dans le PNSE 2 (Plan National Santé Environnement 2) et les préfets peuvent doter leurs départements d'un plan de lutte tels que l'ont déjà fait la Drôme, l'Isère ou encore l'Ardèche.

Une menace sanitaire et agronomique

Les pollens d'ambrosie sont d'une rare violence et provoquent de très graves allergies même chez les sujets non prédisposés. En Rhône - Alpes, région française la plus touchée c'est 10 à 20 % de la population qui subit ce fléau tous les ans. Le coût pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la région Rhône – Alpes est élevé puisqu'on estime à 20 millions d'euros annuels les seuls frais de remboursement liés aux conséquences sanitaires de l'ambrosie dans la région.

Récemment le CETIOM, l'Institut Technique des Oléagineux, a calculé les pertes pour le monde agricole. L'étude d'impact estime que les agriculteurs peuvent perdre jusqu'au deux tiers de leur récolte en cas de non désherbage. Sur l'ensemble des départements de la région Rhône-Alpes, les pertes de production potentielles si le contrôle de l'ambrosie n'est pas assuré ont été évaluées à plus de 10 millions d'euros.

A propos du Comité Parlementaire de Suivi Risque Ambrosie

Le « Comité Parlementaire de suivi du risque Ambrosie » a été initié en avril 2011. Il est présidé par **Alain Moyne – Bressand**, député-maire de Crémieu (Isère). Ce comité est un trait d'union entre les attentes des citoyens perçues en circonscription et les moyens déployés par les autorités sanitaires et environnementales.

Le Comité Parlementaire de Suivi du Risque Ambrosie se donne comme objectifs de :

- **sensibiliser** le grand public et les décideurs à l'ambrosie
- **valoriser** les bonnes pratiques de lutte
- se faire l'écho des actions menées sur le terrain